



Signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle entre l'Ordre des architectes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France

Moins de lourdeur administrative et davantage de mobilité pour les architectes québécois et français

Montréal, le 9 avril — André Bourassa, président de l'Ordre des architectes du Québec, et Lionel Dunet, président du Conseil national de l'Ordre des architectes de France, ont signé ce matin à Montréal un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) concernant la profession d'architecte. Pierre Arcand, ministre de Relations internationales, et François Alabrune, consul général de France à Québec, assistaient à l'événement.

L'architecture est la première profession à concrétiser l'engagement pris le 17 octobre dernier quand le premier ministre du Québec, Jean Charest, et le président de la République française, Nicolas Sarkozy, signaient l'Entente cadre France-Québec en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles. Toute démarche visant à accélérer les processus organisés par les ARM et limiter les lourdeurs administratives étant bénéfique, les ordres des architectes se sont employés à agir dans les meilleurs délais. Ils sont en effet convaincus de l'intérêt de ces rapprochements pour les individus concernés par la mobilité, la profession d'architecte et la société dans son ensemble.

Mais les architectes ne se sont pas contentés de répondre à la commande politique et sont allés au-delà de ce que prescrivait l'Entente cadre. Celle-ci devait concerner les professionnels déjà membres d'une profession réglementée en France ou au Québec. Les ordres des architectes français et québécois ont décidé de couvrir non seulement les personnes inscrites dans leur registre respectif, mais aussi celles qui sont simplement admissibles ou dont les exigences d'études et de stages ne sont pas totalement complétées. Cela fait l'objet d'un second accord, également signé ce 9 avril.

Une fois les changements réglementaires mis en œuvre, dans les mois qui viennent, tous les individus concernés devraient voir leurs démarches facilitées et accélérées. Les frais seront également allégés. Bien entendu, les principes d'équité vis-à-vis des professionnels en place dans le pays d'accueil et les objectifs de protection du public sont entièrement respectés.

L'Ordre des architectes du Québec a pour mission de contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturale. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.